

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES

INSCRITE
A LA COMPAGNIE
REGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

PSSM FRANCE

Le New Worker
23, rue Paul Duvivier
69007 LYON

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres,

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Premiers Secours en Santé Mentale France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 exposées dans le paragraphe « Changements de méthodes ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 9 juin 2026

**Le Commissaire aux Comptes
SARL OHAYON**

Signé par Clotilde Demeure
Le 9 juin 2026



doc_Koq3
tx_aVawL4y76xG1

Clotilde DEMEURE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1	1		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	83 974	66 222	17 752	23 198
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	105 798		105 798	395 798
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	300 128	36 015	264 113	264 113
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 618		6 618	6 618
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	496 520	102 238	394 282	689 728
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	135 190	46 505	88 685	311 234
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	177 294		177 294	168 483
Charges constatées d'avance	4 200		4 200	7 557
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	600 000		600 000	
Disponibilités	823 689		823 689	1 030 968
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 740 373	46 505	1 693 868	1 518 241
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 236 893	148 743	2 088 149	2 207 969

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 669 830	1 748 972
Excédent ou déficit de l'exercice	-285 768	-79 143
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	1 384 062	1 669 830
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 384 062	1 669 830
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	84 394	84 394
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	84 394	84 394
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 082	230 173
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	66 003	72 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 457	14 937
Produits constatés d'avance	316 151	135 821
TOTAL DETTES (IV)	619 694	453 745
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 088 149	2 207 969

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	750	540
Ventes de biens		250 804
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		179 573
Dont parrainages		245
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		55 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	232 782	152 085
Mécénat	115 821	52 124
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	45 000	110 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		51 091
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		130 438
Autres produits	80 215	100 017
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	474 568	1 081 671
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	600 577	914 701
Aides financières	92 819	
Impôts, taxes, et versements assimilés	3 903	13 502
Salaires	218 450	337 396
Cotisations sociales	94 020	136 313
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	48 315	18 187
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	11 276	225
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 069 361	1 420 325
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-594 794	-338 654
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	300 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34 865	29 794
Reprises sur dépréciations et provisions		13 877
Différences positives de change		192
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	334 865	43 863
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	334 865	43 863
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-259 928	-294 791
Produits exceptionnels (V)		351 177
Charges exceptionnelles (VI)	248	128 378
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-248	222 799
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	25 592	7 151
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	809 433	1 476 712
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 095 201	1 555 854
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-285 768	-79 143
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 088 149,40 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-285 768,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

A la date du présent document, il n'existe d'information d'une importance significative susceptible de remettre en cause l'image fidèle de la présentation des comptes.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Description de l'objet social de l'Association

L'Association a pour mission de lutter contre la stigmatisation des troubles mentaux et d'œuvrer pour faciliter un accès précoce aux soins des personnes souffrant de ces troubles.

Description de la nature et du périmètre des activités sociales réalisées

Les activités sociales sont liées au programme PSSM : manuel, guide, veille scientifique, ingénierie pédagogique liée à l'actualisation du programme et le développement de nouveaux modules,- à l'évaluation du programme et de son impact,- à la communication et l'information sur les premiers secours en santé mentale et plus largement sur la santé mentale,- à la représentation de l'association auprès des Pouvoirs Publics et de MHFA International.

Description des moyens mis en œuvre

Pour mettre en œuvre les activités décrites, l'Association PSSM France s'est structurée et s'appuie sur une gouvernance dont les rôles sont définis (AG, CA, Bureau) et sur une équipe salariée.

Filialisation et fiscalisation d'une partie des activités

L'Association PSSM a constitué en 2023 une société commerciale de type SASU dont elle est l'associée unique.

A compter de février 2024, les activités de ventes de manuels et de formation ont été transférées à cette entité par le biais d'une cession d'éléments incorporels.

Cette réorganisation des activités de l'Association lui assure dorénavant une stabilité économique afin de mener à bien ses missions sociales.

Sectorisation de l'activité de détention de titres

Les mouvements financiers relatifs à la filiale évoquée ci-dessus sont inscrits dans un secteur d'activité distinct au niveau de l'Association PSSM France.

Ledit secteur présente une activité lucrative de gestion de titres et relève des impôts commerciaux

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	10 ans
Autres	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de l'Association dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions au passif du bilan car leur montant est non significatif.

Subventions d'exploitation - Fonds dédiés

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées à l'actif du bilan et en produits d'exploitation, dès leur octroi, pour la totalité de leur montant.

Lorsque les subventions d'exploitation peuvent être consommées sur plusieurs exercices, le montant conservé en produits d'exploitation correspond à l'utilisation réelle de la subvention au titre de l'exercice considéré.

La partie non encore utilisée de la subvention est inscrite en "Produits constatés d'avance" au passif du bilan.

Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui, le cas échéant, n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au passif du bilan en "Fonds dédiés".

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **PSSM France** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Le changement de réglementation citée ci-dessus est sans impact sur la comparabilité des comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	1			1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	75 201	8 773		83 974
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	50 000			50 000
Créances rattachées à des participations	345 798		290 000	55 798
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	300 128			300 128
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 618			6 618
TOTAL	777 747	8 773	290 000	496 520

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			1			1
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			52 003	14 220		66 223
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			52 004	14 220		66 223

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	36 015			36 015
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	12 410	34 095		46 505
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	48 425	34 095		82 520

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
PSSM Formation	1 115 483	100,00	50 000		205 798
TOTAL DES FILIALES (A)	1 115 483		50 000		205 798
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au §B					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	1 115 483		50 000		205 798

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
PSSM Formation		3 601 503	790 509	
TOTAL DES FILIALES (A)		3 601 503	790 509	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au §A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au §B				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)		3 601 503	790 509	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	6 618	6 618		
Clients douteux	1 500	1 500		
Autres créances clients	133 690	133 690		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	213	213		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	1 502	1 502		
Divers				
Groupes et associés	150 000	150 000		
Débiteurs divers	25 579	25 579		
Charges constatées d'avance	4 200	4 200		
TOTAL	323 302	323 302		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	4 200	
TOTAL	4 200	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 748 972	79 143			1 669 830
Excédent ou déficit de l'exercice	-79 143	-79 143	-285 768		-285 768
TOTAL	1 669 829		-285 768		1 384 062
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	1 669 829		-285 768		1 384 062

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	84 394				84 394
TOTAL	84 394				84 394

Les provisions pour risques sont destinées à faire face :

- au coût d'un litige commercial,
- aux impacts éventuels de la réorganisation de l'activité de l'Association

Les risques n'étant pas levés, les provisions sont maintenus dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	147 912	147 912		
Personnel et comptes rattachés	17 636	17 636		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	18 420	18 420		
Impôts sur les bénéfices	25 592	25 592		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 356	4 356		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	89 627	89 627		
Produits constatés d'avance	316 151	316 151		
TOTAL	619 694	619 694		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-316 151	Dont 261K€ de mécénat et 55K€ de subventions
TOTAL	-316 151	

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Le montant des cotisations ressort à 750 euros.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 254	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	17 636	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	9 523	
État - Charges à payer	1 632	
TOTAL	39 044	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	6 600	
Afférents aux services autres		
TOTAL	6 600	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne font pas l'objet d'une inscription dans les comptes car il n'a pas été considéré qu'elles étaient essentielles, de part leur importance, à la compréhension de l'activité de l'Association.

Par ailleurs, il a été considéré que l'activité développée par les membres du Conseil d'Administration, au profit de l'Association, rentrait dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	3
TOTAL	3